



VILLE de LE TRÉPORT

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 15 FEVRIER 2011 A 18H

Convocation du 09 février 2011

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Philippe VERMEERSCH, Michel BILON,
Mme Florence LAVOINE, Mme Anne-Marie TREPE, Mme Nadine PISKADLO, Adjoints.

Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mme Arlette EL AMRI, Mme Chantal MOREL, M.
Marc LAVOINE, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers
Délégués.

Mme Nathalie VASSEUR, Mme Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mme
Françoise LORPHELIN, Mme Roselyne ROUSSEL, M. Jean-Marie BYHET, Mme
Frédérique CHERUBIN, Mme Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Régis BOULENGER, Adjoint qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Michel
BILON.

Absents excusés:

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal

M. Yann-Gaël DUPUY, Conseiller Municipal

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et a nommé
Mme Frédérique CHERUBIN, secrétaire,

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil en date du 30 novembre 2010 est approuvé
à l'unanimité par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Notre réunion de ce soir se tient dans le cadre d'un mouvement de protestation contre les fermetures de classes annoncées.

Au niveau du Lycée le Hurle Vent, 3 classes de CAP sont supprimées, 2 en restauration, 1 en hôtellerie.

Selon les arguments avancés par l'autorité académique ou rectorale cela serait dû à un plateau technique insuffisant et à un vivier limité d'élèves pour remplir les classes de CAP et de BAC-PRO.

Dans une ville touristique comme la nôtre, comptant une capacité d'accueil de près de 3 000 couverts, les besoins existent pour développer cette formation professionnelle indispensable à la pérennité du secteur économique.

En réalité, nous sommes dans le cadre d'une volonté politique annoncée et déployée par la majorité présidentielle de supprimer un emploi sur 2 dans la fonction publique.

Le coût à payer pour la Seine-Maritime : est la suppression de 357 postes d'enseignants.

Notre Canton est durement attaqué. La menace de suppression du BTS ERO à EU, sauvé par l'action des enseignants pour la rentrée scolaire 2011-2012, sous réserve d'un apport financier des entreprises.

Il faut ajouter la baisse de la dotation horaire, de 50 heures, au collège Rachel SALMONA, les menaces sur les maternelles où la scolarité des 2 ans ne serait plus garantie, sans compter la menace d'une fermeture de classe en primaire, à l'école LDM.

Dans ce cadre, nous nous associons à la décision des professeurs, de démissionner du Conseil d'Administration du Lycée LE HURLE VENT.

Après la journée d'action du 10 février dernier, à laquelle 100% des enseignants de nos écoles étaient en grève, cette protestation doit constituer un nouveau pas vers une mobilisation plus large.

Dans ce sens, au nom de notre Conseil Municipal, j'ai pris l'initiative de réunir enseignants, parents d'élèves et population à une réunion le 23 février afin de réfléchir ensemble à l'élargissement de la mobilisation et de l'action, conditions indispensables pour faire valoir nos besoins et ceux de notre jeunesse.

L'actualité internationale récente montre que le mouvement pour l'émancipation et l'action sont les seuls garants d'avancées démocratiques et sociales.

Je salue donc ces combats qui ont permis aux peuples tunisiens et égyptiens de vaincre et de renverser des régimes dictatoriaux».

M. Jean-Jacques LOUVEL prend la parole au nom du groupe des élus socialistes :

« L'éducation attaquée, nous devons la défendre

Depuis 2002, plus de 80 000 postes de professeurs et de personnels éducatifs ont été supprimés par les gouvernements de droite.

A la prochaine rentrée de septembre 2011, le Gouvernement prévoit pour l'ensemble du pays de supprimer dans l'Education Nationale 16 000 emplois supplémentaires. Dans notre région, la casse sera particulièrement sévère : 357 postes d'enseignants en moins, mais aussi des baccalauréats professionnels, des BTS et des CAP supprimés.

Pour Le Tréport, compte tenu du contexte social les coupes seront encore plus dures :

- *Menace de suppression de deux classes l'une en maternelle, l'autre en primaire. Ce n'est sûrement pas la meilleure façon de favoriser la scolarisation précoce dès 2 ans ou de soutenir les enfants les plus en difficulté tout en stimulant les autres.*
- *Suppression des postes d'enseignants et de classe de CAP et BEP au lycée professionnel Le Hurle vent alors que ces classes représentent souvent la dernière chance pour certains élèves de décrocher un diplôme.*
- *Baisse de la dotation horaire au collège alors que les effectifs d'élèves sont en hausse.*

Alors que l'école est une chance pour chaque jeune de se forger un avenir, alors que les collectivités territoriales dirigées par la gauche (Région, Départements, agglomérations, communes) font de l'évolution leur priorité, ces décisions du gouvernement Sarkozy-Fillon sont un mauvais coup porté contre l'égalité des chances et à l'avenir. Défendons-nous !

Avec les socialistes, je demande au Président de la République de renoncer aux fermetures de classes et aux suppressions de postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2011. »

Mme Carmen BILON, Conseillère Municipale déléguée, prend la parole et fait lecture d'un courrier reçu par les enseignants

« La grogne monte, c'est ainsi que se sont groupés pour protester devant le Lycée le Hurle- Vent :

Le 3 février 2011 :

- *Les représentants du personnel élus au CA,*
- *Les membres titulaires au CA collège élus. Et de nombreux élus,*
- *Les parents d'élèves*
- *Les professeurs, les élèves,*

Nous ne pouvons accepter sans rien dire ce qui se passe au niveau du rectorat. Les dotations horaires globales sont décalées par rapport aux besoins réels, mais surtout un gros problème pour notre secteur la suppression des CAP Cuisine et Service remplacés à terme par un Bac professionnel

Cette suppression n'obéit qu'aux contraintes budgétaires du moment et méprise le potentiel matériel et humain du LP Le Hurle-vent.

La population scolaire du secteur ayant un « profil » CAP nous ne pouvons supprimer les chances de tous. Il n'est pas souhaitable qu'une population de jeunes sans diplôme sorte de la vie scolaire. Quel avenir pour nos jeunes du secteur doivent-ils tous partir pour faire un minimum d'étude.

Nous réclamons une meilleure concertation du rectorat auprès de nos élus locaux et des responsables d'établissements scolaires, pour trouver des solutions équitables pour tous nos jeunes et préserver le personnel ;

73% de nos élèves sont issus de milieux défavorisés financièrement et socialement, 30% de plus que la moyenne académique.

Or leur réussite aux examens (76,64%) est quasiment égale à celle de la moyenne académique (77,4%). Extrait document Lycée.

Des tensions montent également au collège Rachel Salmona, attribution de la dotation horaire globale (DHG) qui influe sur le fonctionnement de l'établissement. Dans nos écoles primaires, la suppression à venir de fermetures de classes n'est pas pour rassurer le personnel enseignant.

Là encore des contraintes budgétaires passent avant l'avenir de nos enfants et la qualité de l'enseignement. »

Mme Carmen BILON, Conseillère Municipale déléguée propose que le conseil municipal adopte une motion de soutien envers les enseignants dans le cadre de leurs revendications.

COURRIERS RECUS :

- Courrier reçu de Fabien, Stéphanie et Sophie CHEMIN qui remercient la municipalité du soutien qu'elle leur a témoigné suite au décès de leur père.
- Un courrier du Département de Seine-Maritime qui a reçu le prix de l'innovation pour l'opération « lire à la plage » dans le cadre du Grand Prix des Bibliothèques Livres-Hebdo.
Le Département tenait à partager ce succès et cette reconnaissance avec la Municipalité du Tréport et ses services qui se mobilisent durant chaque été pour la réussite de cette opération.
- Un courrier de M. André JEANJEAN d'Asnières qui proteste contre l'installation d'éoliennes dans notre région et en particulier au large de la commune du Tréport. Ce projet compromettrait les activités de la pêche, il souligne également les conséquences néfastes de l'installation d'éoliennes sur le plan économique, social, culturel et touristique.
- Un courrier de Mme Mireille GAUBERT qui encourage la municipalité à résister à l'implantation d'éoliennes en mer.
- Un courrier du Comité Local des Anciennes et Anciens du Tréport qui remercie la municipalité pour sa participation à leur assemblée générale suite au décès de leur président, M. René ETANCELIN.
- Un courrier de Mme Sandrine BOUFFARD et des élèves de terminal BAC PRO qui remercient la municipalité et les services techniques pour leur aide apportée lors de leur action « Noël pour les Restos du Cœur »

- Un courrier de « Le Relais » Nord- Pas de Calais qui remercie la municipalité de sa participation à la collecte de vêtements, chaussures et linges de maison sur le territoire de la commune du Tréport.
- Un courrier de M. Laurent LECERF représentant une équipe de cyclistes qui remercie la municipalité pour avoir répondu favorablement à la mise à disposition d'infrastructures, leur permettant ainsi de réaliser leur défi cycliste

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

M. Le Maire rapporte :

« Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les obligations de la loi qui nous impose un débat d'orientation budgétaire pour fixer nos choix en matière d'investissements, de services rendus, d'évolution de la situation financière de la fiscalité et de l'endettement. Nous devons aborder dans un contexte général les perspectives économiques, les finances publiques, les mesures concernant les collectivités territoriales. Compte tenu de ce constat, nous entrerons plus précisément dans les orientations à définir pour notre commune du Tréport.

Cf : annexe 1 : DOB

En conclusion, M. Le Maire préconise :

- Une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante,
- Un niveau d'autofinancement nécessaire au financement des investissements pour ne pas avoir recours à l'emprunt,
- Une inscription de provisions pour risques concernant un emprunt structuré de DEXIA.

En matière d'investissement, les inscriptions budgétaires seront, en priorité, les restes à réaliser qui s'élèvent à 2 054 578,00€

Les nouveaux investissements devront être limités sur cet exercice 2011, de manière à ne pas avoir recours à l'emprunt. Il s'agira essentiellement de la réhabilitation de la zone humide, de la voirie pour la future gendarmerie, de l'aire d'accueil des Gens du Voyage et de matériels divers.

M. Le Maire félicite l'équipe municipale et l'ensemble des services pour le travail effectué cette année. Dans un contexte particulièrement difficile chacun a œuvré à maintenir une qualité du service rendu à la population tout en maîtrisant les dépenses de la commune.

Après les préconisations de M. Le Maire quant aux orientations budgétaires 2011, M. Jean-Jacques LOUVEL soutient la rigueur budgétaire demandée par M. Le Maire et félicite également l'ensemble des services pour le travail effectué cette année.

Nous devons garder à l'esprit cette logique de rigueur.

M. Jean-Jacques LOUVEL émet le vœu qu'il y ait concertation entre les différentes commissions afin que chaque commission redéfinisse ses priorités.

Sur le rapport de M. LONGUENT et sur sa proposition et après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE – ESPACE-URBA – ANNEE 2011

Après avoir entendu les explications de M. Philippe VERMEERSCH, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de prestations de service pour l'année 2011 avec la SARL EspaceURBA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION VILLE/ JARDINS DE LA BRESLE – ANNEE 2011

Après avoir entendu les explications données par M. Michel BILON, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention 2011 avec l'Association « LES JARDINS DE LA BRESLE » pour la MISE EN VALEUR DE LA ZONE SAINTE CROIX, pour un montant de : 24 260,00€uros T.T.C.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MARCHE RUE DE LA DIGUE – CEGELEC SDEM – AVENANT N°1

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES précisant que cet avenant a pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux et également de prendre en compte certains travaux supplémentaires, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec l'entreprise CEGELEC SDEM, l'avenant n°1 pour un montant de 10 573.75€ HT, soit 12 646.21 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MARCHE RUE DE LA DIGUE – EBTP – AVENANT N°1

Après les explications de M. Laurent JACQUES précisant que cet avenant a pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux et de prendre en compte une moins-value sur la tranche ferme, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec l'entreprise EBTP l'avenant n°1 pour un montant négatif HT de 10 000,00€, soit 11 960.00€ TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité

CIMETIERE – TARIF SUPPLEMENTAIRE - ANNEE 2011

Sur l'avis de la Commission des Finances réunie le 14 février 2011, le conseil municipal fixe un nouveau tarif, pour le creusement de fosse avec pelle mécanique.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

✓	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE 1 PLACE	210,00 €
✓	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE 2 PLACES	280,00€
✓	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE 3 PLACES	350,00€
✓	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE 4 PLACES	420,00€
✓	CREUSEMENT DE FOSSE PELLE MECANIQUE 5 PLACES	490,00€

Délibération adoptée à l'unanimité

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – TARIFS 2011

Sur l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le lundi 14 février 2011, le conseil municipal fixe de nouveaux tarifs pour la location du chapiteau et la location de la salle Reggiani.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Après l'exposé de M. Jean-Jacques LOUVEL précisant que cette convention a pour objet de:

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires,

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec la CAF, la présente convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ».

Elle est conclue pour une période de 2 ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF – ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-6ANS MULTI – ACCUEIL LE PETIT NAVIRE

Après les explications de M. Jean-Jacques LOUVEL précisant que cette convention a pour objet de:

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires,

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec la CAF la présente convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique PSU pour l'Etablissement d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans Multi Accueil Le Petit Navire.

Elle est conclue pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

Délibération adoptée à l'unanimité

BUDGET VILLE – MISE A DISPOSITION LOCAUX ESPLANADE LOUIS ARAGON / PASCAL MIGNARD

Après l'exposé de Mme Anne-Marie TREPE, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition du kiosque sur l'esplanade Louis Aragon avec M. Pascal MIGNARD. Cette mise à disposition est conclue pour une période d'un an, renouvelable 2 fois et commencera à courir à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation annuelle de 5 298.80€ TTC, révisée automatiquement au terme de chaque année du contrat en fonction de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation, série hors tabac, publié par l'INSEE

Délibération adoptée à l'unanimité

BUDGET VILLE – MISE A DISPOSITION LOCAL SOUS ESPLANADE LOUIS ARAGON– RENOUVELLEMENT - PASCAL MIGNARD

Après l'exposé de Mme Anne-Marie TREPE, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition du local sous l'esplanade Louis Aragon avec M. Pascal MIGNARD à compter du 1^{er} janvier 2011. Ce présent contrat de mise à disposition est conclu pour une période d'un an, renouvelable 2 fois.

La mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation annuelle de 2 354,20€ TTC qui sera révisée automatiquement au terme de chaque année du contrat en fonction de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation, série hors tabac, publié par l'INSEE

Délibération adoptée à l'unanimité

BUDGET CAMPING – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX EPICERIE CAMPING MUNICIPAL - RENOUVELLEMENT– BOUTEILLER JEAN-LOUIS

Après l'exposé de M. Philippe POUSSIER, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une épicerie au Camping Municipal avec M. Jean-Louis BOUTEILLER. Cette mise à disposition débutera le 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

La présente mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation annuelle de 4 415,00€ TTC révisée automatiquement au terme de chaque année du contrat en fonction de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation, série hors tabac, publié par l'INSEE

Délibération adoptée à l'unanimité

TABLES DE LA POISSONNERIE MUNICIPALE

Les précédentes mises à disposition des tables de la poissonnerie étant arrivées à échéance le 31 décembre 2010, Mme Anne-Marie TREPE propose le renouvellement de cette mise à disposition qui sera proposée aux personnes qui utilisent actuellement les 6 tables de la poissonnerie. Le conseil municipal fixe ce droit de place à 6 495,00€ TTC par an, toutes charges comprises, montant indexé sur l'indice des prix à la consommation, série hors tabac.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2011

Les subventions de fonctionnement n'étant versées qu'après le vote du budget primitif et afin que certaines associations ne soient pas en rupture de trésorerie M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante d'accorder une avance de subvention aux associations suivantes :

- OFFICE DU TOURISME LE TREPORT	70 000,00€
- CENTRE SOCIAL L'ANCRAGE CTL	20 000,00€
- CENTRE SOCIAL L'ANCRAGE	20 000,00€
- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	15 000,00€
- VAGUE ORIENTALE	150,00€

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – DANY LEVILLAIN LE TREPORT/ MAISON DE RETRAITE

Le conseil municipal décide de passer une convention avec la MAISON DE RETRAITE DU TREPORT pour la mise à disposition d'un agent de la Ville, M. Dany LEVILLAIN, qui assurerait le dépannage et l'entretien du système Informatique de la maison de retraite du Tréport, autorise M. Le Maire à signer la Convention avec M. LE DIRECTEUR DE LA MAISON DE RETRAITE. Cette convention prendrait effet au 1^{er} mars 2011 pour se terminer le 31 décembre 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité

BUDGET CAMPING MUNICIPAL – TARIF POUR PERTE DE SUPPORT BADGE

M. Philippe POUSSIER expose qu'il existait précédemment un tarif de 15,00€ pour la perte du badge d'accès au camping municipal, demande à étendre ce tarif à la perte du support de badge.

Après ces explications, le conseil municipal décide d'étendre ce tarif à la perte du support de badge.

Délibération adoptée à l'unanimité

MARCHE TONTE ESPACES VERTS – CAP ENERGIE

M. Michel BILON expose que ce marché a été passé sous la clause spécifique de l'article 15 du Code des marchés publics (marché réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes).

Il concerne la tonte des espaces verts de la commune avec le ramassage et transport à la déchetterie ainsi que la taille de haies et fauchage de talus.

Une seule offre émanant de CAP ENERGIE a été reçue.

Elle répondait au cahier des charges. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 26 janvier 2011 a donc retenu ce prestataire. Le marché a été conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2011.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer ce marché avec CAP ENERGIE pour un montant annuel de 75 916,07€ HT soit pour 3 ans : 227 748,21€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « SOMME NUMERIQUE TELEPHONIE »

Après l'exposé de M. Le Maire et considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de téléphonie, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

Il est précisé que le coordonnateur de ce groupement de commandes est le Syndicat Mixte Somme Numérique.

Délibération adoptée à l'unanimité

FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS LOCAUX

FRAIS LIES A L'EXECUTION DE MANDATS SPECIAUX

Après avoir entendu l'exposé de M. LONGUENT et en avoir débattu, le conseil municipal autorise M. Le Maire à prendre en charge ou à rembourser tous les frais engagés par les élus dans le cadre de leur mission, autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/ COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET MATERIELS

Après l'exposé de M. Laurent JACQUES précisant que cette convention permet à la Communauté de Communes Bresle Maritime d'utiliser les infrastructures et les moyens des services techniques de la commune du Tréport.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention applicable au 1^{er} Janvier 2011, d'un montant prévisionnel de : 36 000,00€uros T.T.C. pour l'année.

Cette convention est consentie pour une période d'un an.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION VILLE DU TREPORT/ TICKET NET

Après l'exposé de M. Jean VENEL précisant l'objet de cette convention et les modalités de partenariat entre la ville du Tréport et TICKET NET et dans l'intérêt d'optimiser les ventes de billets de spectacles, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de partenariat liant la ville du Tréport à TICKET NET.

Cette convention est établie pour une **durée de un an**, et reconductible 2 fois avec une clause de résiliation contractuelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

DROIT DE PLACE ET STATIONNEMENT – ANNEE 2011

Après l'exposé de Mme Anne-Marie TREPE indiquant avoir été sollicitée par la SARL Terrasse de la tour, pour la vente de pizzas, le samedi soir, avenue Jean Moulin de 18h à 21h, le conseil municipal décide de fixer un tarif de droit de place et stationnement de 10,00€ par samedi

Cette autorisation étant donnée à compter du 1^{er} mars 2011, la redevance pour l'année 2011 s'établira à la somme **440,00€**.

Délibération adoptée à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS

Sur l'exposé de Mme Carmen Bilon ayant fait lecture d'un courrier reçu des enseignants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soutenir les enseignants dans leur combat pour éviter la suppression de postes d'enseignants et fermetures de classes.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES/ DROITS D'INITIATIVE

- M. Michel BILON fait état de réclamation de Tréportais ne réceptionnant pas FR 3 NORMANDIE.
M. Alain LONGUENT propose d'intervenir auprès des autorités compétentes, un courrier leur sera adressé.

- M. Jean-Marie BYHET intervient au sujet de la création d'un parc naturel marin en 2011, le parc des estuaires picards qui concernerait la zone entre Le Tréport et le Cap Blanc nez et au large jusqu'aux côtes anglaises, il propose qu'une réunion soit organisée entre les pêcheurs Tréportais et le conservatoire du littoral.

